



MONTGERON, LE 02/10/2025

Mesdames et Messieurs les Maires
d'Ozoir la Ferrière, Férolles-Attilly,
Servon et Lésigny

OBJET : information pollution – Ru de la Ménagerie – recommandations pour votre commune

Mesdames et Messieurs les Maires,

Une pollution à l'acide chromique a été détectée dans le ru de la Ménagerie, au niveau du parc de la Source à Ozoir-la-Ferrière. Les autorités compétentes (DRIEAT, DDT, OFB), en coordination avec la commune, le gestionnaire de réseau d'eau pluviales et le responsable de la pollution, sont mobilisées pour gérer la situation. La source de la pollution a d'ores et déjà été stoppée, ce qui limite les apports supplémentaires dans le milieu.

À ce jour, la pollution semble confinée aux plans d'eau du parc de la Source et du parc du Château. Elle s'est probablement déposée dans les sédiments, ce qui limite sa dispersion immédiate. Cependant, les pluies annoncées ce week-end (samedi 4 et dimanche 5 octobre) pourraient remettre les polluants en suspension et favoriser leur progression vers les communes en aval.

Il est important de noter que l'acide chromique peut, au contact du milieu naturel (matière organique, sédiments réducteurs), se transformer en chrome trivalent, une forme beaucoup moins toxique et moins mobile. De plus, sa dilution progressive dans le cours d'eau devrait contribuer à réduire sa concentration et donc sa dangerosité. Par ailleurs, des mesures curatives sont actuellement à l'étude, notamment le traitement des sédiments et des eaux contaminées, afin de retirer ou neutraliser la pollution.

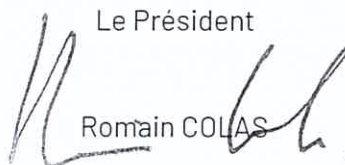
Dans ce contexte, et afin de limiter les risques pour vos administrés, nous vous invitons à envisager les actions suivantes :

- Surveiller visuellement vos cours d'eau : une coloration jaune-verte pourrait indiquer la présence du polluant.
- En cas de suspicion ou de confirmation de pollution, limiter l'accès des populations aux zones concernées pour éviter une exposition chronique.
- Émettre, de manière anticipée si nécessaire, un arrêté de restriction d'usage ou d'accès aux berges ou aux plans d'eau.
- Enfin, si la pollution atteint votre territoire, merci de nous en informer rapidement afin que nous puissions coordonner le suivi et les actions nécessaires. (N° de téléphone du standard : 01 69 83 72 00)

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président


Romain COLAS